

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juillet 2018</b>	<b>N° 2018-474</b>

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35  
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00  
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30  
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55  
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50  
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55  
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40  
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 6 juillet 2018</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction des coopérations et partenariats métropolitains</b>	<b>N° 2018-474</b>

---

**Bordeaux - Aménagement de la place de l'Europe - Demande de cofinancement - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de codéveloppement 2015-2017 de la ville de Bordeaux prévoyait la requalification de la place de l'Europe du quartier du Grand-Parc.

Ce projet répond à la volonté d'une réappropriation de la place par les habitants du quartier et vise les trois objectifs suivants :

- créer une place centrale dans un quartier en renouveau en conservant les arbres et le stationnement indispensable aux résidents
- réorganiser les déplacements automobiles et piétonniers
- créer un espace public prenant en compte les usages sur et autour de la place

Le programme d'aménagement de la Place de l'Europe prévoit donc :

- un réaménagement de la partie centrale tout en conservant sa fonction majeure d'espace de stationnement. Les arbres qui constituent l'identité de cet espace seront mis en valeur. Les cheminements piétons seront repris et réorganisés pour permettre un lien entre les bâtiments jouxtant la place, les équipements publics et le parc,
- un aménagement du parvis des écoles,
- la création d'une place de marché,
- la création de placettes en lien avec la partie centrale pour accueillir divers usages (marchés, jeux pour enfants, station VCub, manifestations de quartier, parvis de l'église...),
- le prolongement de la rue des Frères Portmann au sud de la place au pied du bâtiment Ingres, la suppression de la partie Nord de cette rue permettront d'assurer un lien entre le cœur de quartier et le par,
- l'aménagement en plateau surélevé du cours de Luze au droit de la place pour apaiser les vitesses de circulation et créer un parvis liant la place devant la mairie de quartier du Grand Parc et la place de l'Europe.

La requalification générale de cet espace public concerne à la fois des ouvrages de compétence de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole. Les différents espaces qui jouxtent la partie centrale constituent des ouvrages étroitement liés (par exemple les continuités piétonnes, les usages de ces placettes complémentaires du fonctionnement de l'espace central). C'est donc bien l'ensemble de la place qui constitue un seul espace public.

Ainsi, Ville et Métropole ont décidé par convention de mener cette opération en maîtrise d'ouvrage unique pour garantir la cohérence d'ensemble de l'aménagement de la place (délibération n° 2017-670 du 27 octobre 2017).

S'agissant d'une opération de renouvellement urbain, qui concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier du Grand-Parc, l'Union européenne est susceptible d'apporter son soutien financier, au titre de l'axe urbain du Programme opérationnel Fonds européen de développement régional-Fonds social européen (FEDER-FSE) de la Nouvelle-Aquitaine pour 2014-2020, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
Poste de dépenses	Montant (HT)	Financeurs	Montant	%
Travaux	3.084.167 €	Union européenne	925.250 €	30 %
		Ville de Bordeaux	806.787 €	26.16 %
		Bordeaux Métropole	1.352.130 €	43.84 %
<b>Total</b>	<b>3.084.167 €</b>	<b>Total</b>	<b>3.084.167 €</b>	<b>100 %</b>

Dans le cas où le cofinancement de l'Union européenne serait moindre, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux prendraient à leur charge la différence.

La convention de co-maîtrise d'ouvrage prévoit la répartition financière entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux selon les compétences respectives des collectivités et stipule que Bordeaux Métropole assurera l'avance et la liquidation des dépenses de cette opération.

Dès qu'elle en aura perçu le solde, Bordeaux Métropole reversera à la ville de Bordeaux la part du financement qui lui revient, sur la base des dépenses acquittées et au prorata de la participation de la ville de Bordeaux au projet.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2017-670 du Conseil métropolitain du 27 octobre 2017 relative à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les études et travaux de l'aménagement de la place de l'Europe,

**VU** la délibération n°2017-399 du Conseil municipal de Bordeaux en date du 9 octobre 2017 relative à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les études et travaux de l'aménagement de la place de l'Europe,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de requalifier la place de l'Europe dans le quartier du Grand-Parc et à rechercher des financements pour mener à bien ce projet,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet indiquant le financement attendu de l'Union européenne,

**Article 2 :** d'autoriser le Président à solliciter le financement et signer les conventions à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

**Article 3 :** d'encaisser et de reverser à la ville de Bordeaux la part du financement, sur la base des dépenses acquittées et au prorata de la participation de la commune au projet, sur un compte 458 dédié,

**Article 4 :** d'imputer la recette correspondante au Budget principal de l'année en cours – chapitre 13 – article 13272 – fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>16 JUILLET 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>16 JUILLET 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	---